

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 24 février 2014 portant nomination d'assesseurs titulaires et suppléants à la section des assurances sociales du conseil central de la section D de l'ordre national des pharmaciens

NOR : AFSS1430102A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique;
Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles R. 145-10 et R. 145-12;
Vu les propositions du 10 février 2014 transmises par le président du conseil central de la section D de l'ordre national des pharmaciens,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés assesseurs à la section des assurances sociales du conseil central de la section D de l'ordre des pharmaciens, sur proposition dudit conseil :

- 1° En qualité de titulaires : M. Yannick DUFFOURG et Mme Hélène SFERLAZZA-JUGLA.
- 2° En qualité de suppléants : Mme Karine PANSIOT-MESTRIC, M. Emmanuel GUILLOT, Mme Virginie HUET et Mme Michèle TANNÉ-DEHAIL.

Article 2

Les actes antérieurs portant nomination d'assesseurs à la section des assurances sociales du conseil central de la section D de l'ordre des pharmaciens, sur proposition dudit conseil, sont abrogés, notamment les arrêtés des 20 janvier 2010 et 17 avril 2013.

Article 3

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 24 février 2014.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU